

Séance du 3 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 3 mai, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents : Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON, Patricia VIOLET
Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Timothée GAILLARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention pour la création d'un fossé communal sur une parcelle privée au Moulin. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2021

Madame Frédérique LECOINTE fait remarquer qu'il n'est pas fait mention dans le compte-rendu de son intervention sur la dangerosité du carrefour de La Paillette. Elle avait en effet fait part de ses inquiétudes par rapport à la vitesse excessive et au manque de visibilité à l'endroit de ce carrefour. Le Conseil avait alors débattu des éventuelles solutions pour améliorer cette situation : changement du régime de priorité, signalisation renforcée, matérialisation du centre du carrefour, etc.
Considérant cette remarque, le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2021 est approuvé à l'unanimité

Subvention aux associations

Madame Claire CHASTAN rappelle les subventions qui avaient été attribuées en 2020 et présente les demandes et les propositions pour 2021.

En plus des associations habituellement soutenues par la commune, une nouvelle demande a été faite par les Restos du Cœur de la Drôme. Par ailleurs, la BIZZAR'T propose de venir à Montjoux pour une soirée fin juillet, moyennant une participation de 500€. Concernant ce point, certains élus aimeraient savoir si le spectacle proposé sera gratuit ou payant. En l'absence de réponse le soir-même, le vote de la subvention pour la BIZZAR'T est reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Route du Lez : 500€
AERCD : 500€
USDB : 600€
Association Familiale : 800€
Amicale Laïque : 100€
Restos du Cœur : 200€

Subvention pour l'achat de vélos à Assistance Electrique

Monsieur le Maire explique le fonctionnement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique : l'aide de l'Etat (jusqu'à 20% du prix du vélo, plafonnée à 200 €) doit être déclenchée par le versement d'une aide des collectivités territoriales. Par exemple, pour l'achat d'un VAE à 2000 €, si la CCDB donne 100 € et la commune de Montjoux donne 100 € aussi, l'Etat versera à son tour 200 € pour aller jusqu'aux 20% de la valeur du vélo, soit au total 400 € d'aide pour l'acheteur.

Un débat a lieu au sein du Conseil, avec des arguments contre : « pourquoi ne pas aider tous les vélos ? » ; « On aide des gens qui ont déjà les moyens » ; « On aide l'achat de vélos pour la promenade » et des arguments pour : « Le vélo électrique est un véritable véhicule » ; « Chaque vélo acheté, c'est potentiellement une voiture qui circule moins » ; « L'aide est incitative, le petit plus qui aidera à franchir le pas » ; « C'est pour que l'Etat donne sa part », etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention,

- valide le principe de verser une subvention de 100€ aux habitants de Montjoux pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- décide de limiter ce dispositif d'aide à 5 vélos par an et 1 vélo par foyer (sauf si nombre de demandes inférieur à 5 dans l'année)

Signature d'une convention pour la création d'un fossé communal sur une parcelle privée

Madame Patricia Violet rappelle le problème récurrent et déjà ancien des eaux de ruissellement qui inondent la D330 au niveau du hameau du Moulin en cas de fortes pluies. Sollicité à plusieurs reprises, le Département a enfin programmé la réalisation d'un fossé avec traversée de route pour évacuer ces eaux pluviales.

Pour conduire ces eaux jusqu'au Lez, il est nécessaire de creuser un fossé dans la parcelle C148 appartenant à Myriam Monnier et Christophe Maillet.

Pour la réalisation de l'ouvrage, ainsi que pour son entretien futur, il convient d'avoir l'autorisation des propriétaires de la parcelle. Un projet de convention a été rédigé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention pour la réalisation et l'entretien d'un fossé communal sur la parcelle privée C148 au quartier du Moulin.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : consultation publique

Monsieur le Maire présente le projet de consultation publique relatif au PLPDMA élaboré par le SYPP (Syndicat des Portes de Provence). Il s'agit d'un questionnaire en ligne destiné aux élus et aux habitants du territoire : son objectif est de recueillir les avis et propositions du public sur différents thèmes en lien avec la réduction des déchets, pour aller ensuite vers l'élaboration d'un plan d'actions.

Monsieur le Maire incite les membres du Conseil à se rendre sur la page du questionnaire et à cibler leurs réponses sur 1 ou 2 actions, sans forcément vouloir consacrer du temps à toute l'enquête dont certaines parties sont très techniques.

Le questionnaire est en ligne jusqu'au 1^{er} juin, il est important que les élus au moins se mobilisent pour y apporter leur concours.

Informations / Questions diverses

Festivités de l'été

- 5 juillet : la Marche des Conteurs
- 27 juin : la BIZZ'ART
- 4 août : Compagnie Mirandole
- 14 juillet : vide-grenier ?

Logement communal

Le Maire rappelle que des entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé par la commune pour la réhabilitation du logement communal au-dessus de l'école. L'ouverture des plis a eu lieu mercredi 28/04, les lots sont en cours d'attribution.

Les travaux de démolition effectués « en régie » (principalement par Christian Delebarre) sont presque terminés. Le démarrage du chantier est prévu mi-juin. Face au problème actuel de pénurie de matériaux, certains ont été réservés

La Fabrego

Rappel : nous avons baptisé « La Fabrego » le futur espace partagé de travail et d'activités qui sera créé à l'étage et au-dessus du garage de la boulangerie. Le projet est accompagné par le CAUE. Répondant à l'appel à candidatures, 7 offres d'architectes ont été reçues. Parmi celles-ci, les 3 qui ont été retenues sont convoquées pour un entretien le 19 mai, en présence du CAUE.

OFF DU DD

A l'initiative de Pénélope Haas, maître d'œuvre des Espaces Publics de la Paillette, nos travaux d'aménagement de la traverse du village ont été présentés à l'édition 2021 de l'OFF du DD. Autrement appelé « Un pas de côté est possible », ce concours qui récompense des projets frugaux et durables a examiné 90 dossiers et distingué 14 lauréats dont nous faisons partie.

L'équipe du OFF viendra sur place en juin pour tourner un film, écrire un article, etc.

Tri sélectif

Philippe BERRARD rappelle que pour éviter de nombreux refus de tri, il est impératif de mettre en vrac les emballages dans la colonne jaune, et non pas dans un sac. Un petit rappel sera fait sur la prochaine info municipale.

Elections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains.

Compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur, deux bureaux de vote distincts devront être mis en place, et donc il faudra plus de personnes pour tenir les permanences. Par ailleurs, ces personnes devront obligatoirement être vaccinées ou présenter un test PCR négatif. Une attestation du Maire donnant un accès prioritaire à la vaccination sera délivrée aux volontaires pour tenir le bureau de vote.

Révision annuelle de la bascule

La maintenance et l'étalonnage annuels du poids public seront réalisés par l'entreprise PRECIA MOLEN vendredi 7 mai au matin. Une information va être diffusée auprès des habitants de la Paillette pour qu'ils libèrent le parking du tennis ce jour-là.

Séance levée à 21h00